

-----RETRAITES-----

LA RETRAITE PAR REPARTITION

C'EST POSSIBLE !

A 60 ANS ET A TAUX PLEIN :

La retraite :	UN DROIT DU TRAVAIL
Pas de baisse des pensions !	C'est pouvoir vieillir dignement après une vie de travail C'est une société solidaire
Pas d'allongement de la durée de cotisation !	A cause des études plus longues et d'une entrée plus tardive dans la vie active A cause des périodes de chômage dans une carrière
Pas de recul de l'âge de départ !	C'est libérer des emplois C'est limiter le chômage C'est permettre aux jeunes de préparer leur retraite (cotiser).

UNE REPARTITION DIFFERENTE DES RICHESSES :

UN CHOIX DE SOCIETE

Politique volontaire de l'emploi Augmentation des salaires	C'est augmenter le volume des cotisations retraites
Taxation des produits financiers	8 à 9 points de PIB ont été perdus par les salaires au profit des actionnaires
Suppression des exonérations de charges	Stock options, charges patronales, intéressement : 35 milliards de manque à gagner, en 30 ans

Le nombre de retraités a augmenté ces dernières décennies, et la question du financement des retraites se pose.

Des salariés plus rentables...

Le temps de travail a globalement diminué, mais le taux de productivité de chaque heure travaillée a, lui, explosé (multiplié par 10 entre 1950 et 2007). Dans le même temps, l'espérance de vie n'a pas été multipliée par 10, ni le temps de travail divisé par 10 !

...mais les richesses confisquées

Les profits financiers ont augmenté de 732% entre 1980 et 2006... et ils ne contribuent pas au financement de la protection sociale !!!

Il y a 25 ans les dividendes représentaient 5% des profits des entreprises, ils en représentent aujourd'hui 25% ! Ils accaparent actuellement 8.5% du PIB contre 3.2% en 1982 **et leur taxation au taux de 8.3% (la cotisation patronale retraite actuelle) couvrirait à elle seule le déficit actuel du régime général des retraites.**

Financer les retraites et la protection sociale

Pour inciter les entreprises à créer des emplois, une autre politique doit être mise en place, qui module les cotisations payées par les entreprises en fonction du niveau des emplois et des salaires versés, en pénalisant celles qui privilégient essentiellement le versement de dividendes à leurs actionnaires.

La création d'emplois et l'augmentation du pouvoir d'achat sont l'une des deux clefs de financement durable des retraites par répartition. L'autre clef, c'est de mettre à contribution toutes les formes de revenus, et de revenir sur les exonérations de charges patronales.